



**UNION SYNDICALE  
DE LA PSYCHIATRIE**

52 rue Gallieni 92240 Malakoff  
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60  
e-mail : [uspsy@free.fr](mailto:uspsy@free.fr) – site : [www.uspsy.fr](http://www.uspsy.fr)

**CONGRES ANNUEL de l'USP  
16 au 18 mars 2007 - ANGERS**

### **Motion Statut des praticiens hospitaliers**

L'union Syndicale de la Psychiatrie, réunie au congrès d'Angers les 16, 17, 18 mars 2007, rappelle qu'elle s'est opposée avec la majorité de la profession à l'ensemble des réformes du plan Hôpital 2007 et en particulier au nouveau statut des praticiens hospitaliers imposé par le gouvernement en 2006 (décret n° 2006-1221 du 5 octobre 2006).

Dans des conditions remettant en cause gravement notre indépendance professionnelle (article du 5 code de déontologie), l'U.S.P engage les collègues à la vigilance lors des élections de président de C.M.E. en leur demandant des engagements publics : élection des membres du conseil exécutif avant leur désignation, respect de la démocratie interne dans les unités fonctionnelles, les services et les pôles en particulier pour l'élection des responsables de pôle, concertation sur les candidatures de praticien hospitalier avec leurs collègues de l'établissement.

Dans chaque établissement, nous appelons à refuser la part variable d'intéressement à l'activité, source de concurrence et d'inégalités entre collègues et finalisation de la privatisation de l'hôpital public.

Sans attendre les échéances de 2012, le statut des praticiens hospitaliers devra être renégocié, notamment en vue du rétablissement de notre indépendance professionnelle, avec les pouvoirs publics issus de la prochaine législative.